

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mardi sept juillet, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à vingt heure, en la Mairie de Chênex.

- **Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers**
 - **Priorisation projets mandat 2020-2026**
 - **Délimitation voies ATMB**
- **Désignation délégués du SYANE et du CNAS**
- **Candidatures commissions CCG et organismes extérieurs**
- **Embauche saisonnier 2020**
- **Subventions 2020**

← **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 JUILLET 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, DUVAL Léon, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc, BOURDIN Fabian, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, Mesdames COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège, BAYAT-RICARD Marianne, ALLARD-VAUTARET Claire, BONIER Laurence, CHARDON Audrey, GONTHIER-GEORGES Céliane, VALLENTIEN Jennifer.

Excusés : Léon DUVAL donnant pouvoir à Philippe PARENT

GONTHIER-GEORGES Céliane a été élue secrétaire.

1. Divers

- Clôture école : La nouvelle clôture de l'école est prévue pour Juillet
- Panneau stop : Installation dangereuse du panneau stop chemin de Crully. Il est demandé à l'entreprise de modifier l'installation.
- Travaux école : Une classe de primaire ainsi que la salle des professeurs seront repeintes cet été. La bibliothèque sera réaménagée début Juillet.
- Réunion Maison de santé du Vuache : la fin de travaux est prévue en 2021. La Maison de santé est toujours en recherches de médecins. Le laboratoire d'analyse demande de la surface supplémentaire dans le cadre des analyses du COVID.
- Caméra Point de tri : A ce jour il n'y a pas suffisamment de retours des autres communes. Il est demandé de se rapprocher de la PMPV afin de connaître les procédures de verbalisations.
- Priorisation des projets du mandat : mise à jour des priorités, notamment les études à engager, suite au sondage rempli par les conseillers. Priorité à poursuivre le projet de la salle, les projets de voirie et la ferme.

2. Désignation délégués du SYANE et du CNAS

DESIGNATION DU DELEGUE AU SYANE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement des élus, le SYANE demande la désignation d'un délégué élu chargé de représenter la commune de Chênex au sein des instances du syndicat et de porter des initiatives afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des administrés.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
En application de l'article L.2121 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de désigner :

- Délégué titulaire : **Pierre-Jean CRASTES**

DESIGNATION DES DELEGUES - CNAS

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement des élus, l'organisme du CNAS demande le renouvellement d'un délégué élu et d'un délégué agent. Les délégués ont pour missions :

- S'assurer du suivi de l'adhésion des agents
- Présenter un bilan social périodique
- Relayer toutes les informations
- Siéger à l'assemblée départementale annuelle
- Elire les membres du bureau

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de désigner :

- Délégué Elu : **Léon DUVAL**

- Délégué Agent : **Christine HERAIL**

3. Candidatures commissions CCG et organismes extérieurs

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement des élus, la CCG demande la proposition de 2 commissaires représentant la commune de Chênex à la CIID.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la CCID :

Elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

de désigner Monsieur **Pierre-Jean CRASTES** et **Jean-Luc ROTH**, candidats commissaires à la CIID.

4. Embauche saisonnier 2020.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique pour la réalisation de travaux de curage de fossés, l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période de deux mois allant du 1^{er} Juillet 2020 au 31 Août 2020.

Cet agent assurera des fonctions d'aide agent technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

5. Subventions 2020

Monsieur Le Maire propose de fixer les montants des subventions pour les associations suivantes :

ORGANISMES	MONTANTS
Arc en Ciel	100
Banque Alimentaire 74	100
Les Bals Musettes	100
Nous aussi	100
Souvenir Français	50
Soleil d'Or	100

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De verser les subventions selon le tableau ci-dessus,

Et précise que cette dépense est prévue au compte 6574 en Dépenses de Fonctionnement.

6. Délimitation voies ATMB

RÉTABLISSEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION SUITE A LA DÉLIMITATION MODIFICATIVE DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ (DPAC) DE L'AUTOROUTE A.40

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute **A40** et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire :

- Informe que la société des Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute **A40** qui traverse le territoire de la Commune de **CHENEX**.
- Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge d'ATMB.

Suite à l'exposé du Maire, et après délibération du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute **A40**, telle qu'elle figure au plan projet.

- Note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société des Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc.

- Autorise le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jennifer VALLENTIEN	Philippe PARENT	Jean-Luc ROTH
Fabian BOUDIN	Olivier CARRILLAT	Lionel GENOUD-PRACHEX
Jocelyne COINDET	Nadège LAMARLE	Marianne BAYAT-RICARD
Claire ALLARD-VAUTARET	Laurence BONIER	Audrey CHARDON
Céliane GONTHIER-GEORGES		